



BCCA

# CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR  
d'ardoises en fibres-ciment pour toiture, TRA BB 212,  
à l'entreprise

**Scheeders Van Kerchove nv (SVK)**

**Aerschotstraat 114, BE - 9100 Sint-Niklaas,**

pour la production de

**Ardoises en fibres-ciment**

Dénominations de produit : voir annexe.

fabriqués dans l'unité de production

**Scheeders Van Kerchove nv (SVK)**

**Aerschotstraat 114, BE - 9100 Sint-Niklaas,**

en conformité avec la

**NBN EN 492:2012+A2:2018**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web [www.bcca.be](http://www.bcca.be).

N° certificat BB-212-683-492-01 | Valable du 01-11-2021 au 31-12-2024

Délivré à Bruxelles, le 25 novembre 2021.

ir. B. De Blaere,  
Président du Comité général de Gestion  
d'agrément et de certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL  
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES  
TÉL. + 32 2 238 24 11  
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



021 PROD

Annexe au certificat BENOR  
BB-212-683-492-01

**Ardoises en fibres-ciment**

Version 002 du 25 novembre 2021

Dénomination de produit	Epaisseur nominale (mm)	Dimensions nominales (cm)
Alpina	4	20x20, 25x25, 33x23.5, 33.5x24, 30x20, 30x30, 40x40, 40x20, 40x24, 40x27, 45x30, 60x30, 60x32, 60x40, 60x60
Alpiplan		
Ardonit		
Cromleigh		
Fasonit		
Montana		
Planalp		

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 25 novembre 2021.



ir. B. De Blaere,  
Président du Comité général de Gestion  
d'agrément et de certification

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.